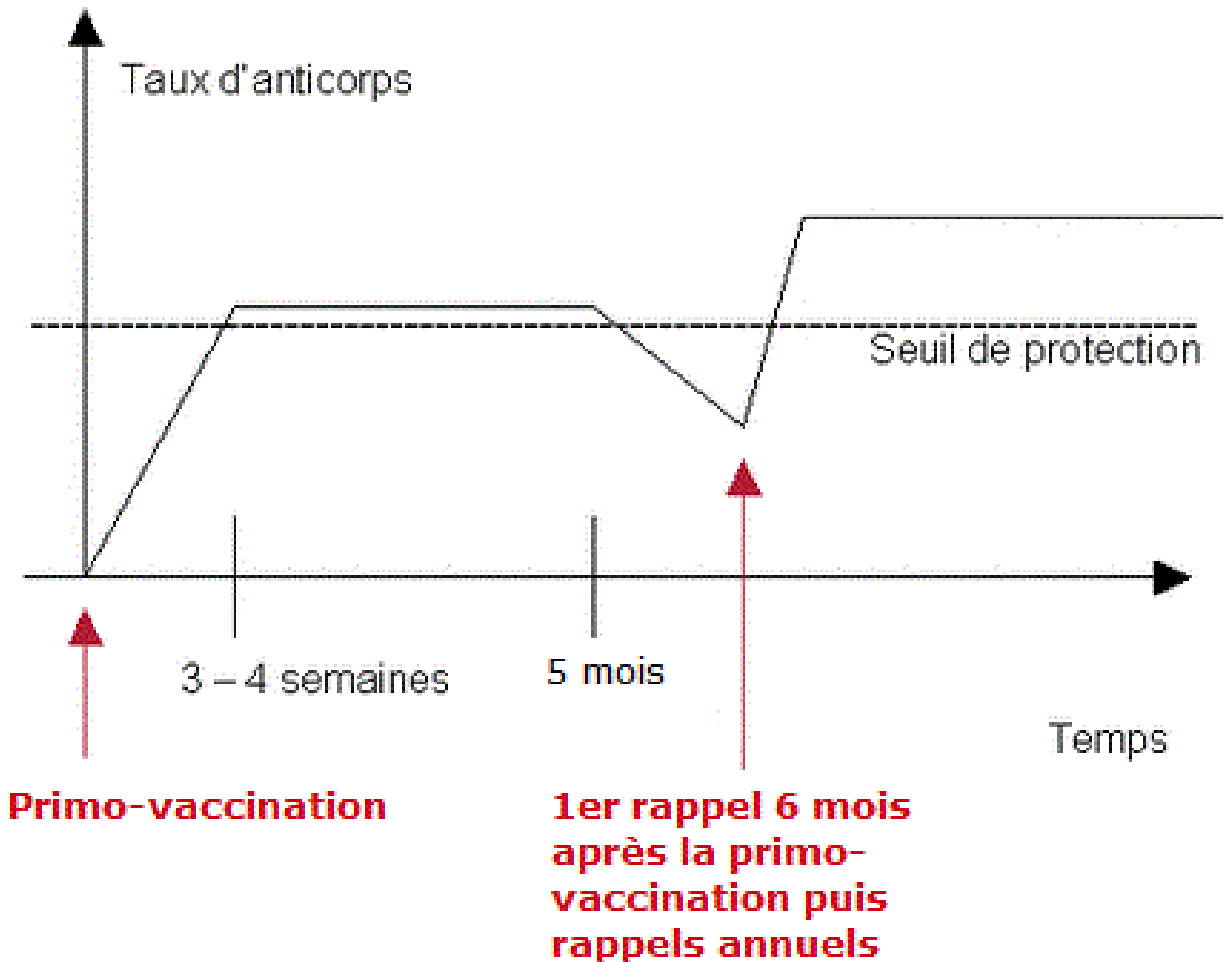


Un cas de Grippe Equine en Corrèze

Un cas de grippe équine a été détecté en Corrèze le 13/07 dernier ; il est rappelé la nécessité du respect des protocoles vaccinaux particulièrement pour les équidés participant aux manifestations car elle permet une réduction significative des signes cliniques (en particulier du risque de surinfection bactérienne) et de l'excrétion virale à l'origine de la diffusion de la maladie. Dans une écurie ou lors d'une manifestation équestre, il est important que la majorité des chevaux, y-compris ceux qui se déplacent peu, soient vaccinés. En effet, on considère que la vaccination de 80% des équidés permet de prévenir une épidémie dans un effectif. Il est conseillé de vacciner les poulains dès l'âge de 6 mois, cette population étant plus sensible au virus de la grippe. Avant 6 mois, les anticorps maternels présents chez les poulains (si la mère est vaccinée) ainsi qu'un système immunitaire peu mature pourraient conduire à une réduction de l'efficacité des vaccins. Les chevaux âgés présentent souvent une altération de leur système immunitaire et répondent aussi moins bien à la vaccination. Une augmentation de la fréquence des rappels de vaccination est donc préconisée.



Le protocole suppose 3 injections de primo-vaccination (les deux premières séparées de 3 à 6 semaines, les deux dernières séparées de 5 à 6 mois) puis des **injections de rappel annuelles**.

L'**immunité** apparaît 15 jours environ après la seconde injection de primo-vaccination et **dure entre 6 et 12 mois**.

Des rappels tous les 6 mois sont conseillés pour :

- Les chevaux participant fréquemment à des manifestations équestres à risque (concentration importante d'équidés, concours avec hébergement sur place...).
- Les chevaux âgés (> 20 ans) qui présentent une moindre réponse immunitaire suite à la vaccination.